

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service: à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-1).
- 7.2 Répartiteur de freinage: oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
- 7.3 Frein de secours: constitué par l'indépendance des circuits de frein de service.
- 7.4 Frein de stationnement: cylindres à ressorts sur essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues:
- 7.5.1 Frein de service: par air sous pression.
- 7.5.2 Frein de secours: par air sous pression.
- 7.5.3 Frein de stationnement: mécanique.
- 7.6 Assistance des freins:
- 7.6.1 Frein de service: air sous pression.
- 7.6.2 Frein de secours: air sous pression.
- 7.6.3 Frein de stationnement: par ressorts.
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie: 2 réservoirs d'air comprimé de 25 litres, 1 réservoir de 8 litres (porteur remorqueur).
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances: voyant rouge sur planche de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme: pression air comprimé.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme: par bouton poussoir sur tableau de bord.
- 7.8 Type de freins:
- 7.8.1 Frein de service:
- 7.8.1.1 Sur essieu 1: à tambours.
- 7.8.1.2 Sur essieu 2: à tambours.
- 7.8.2 Frein de secours: à tambours.
- 7.8.3 Frein de stationnement: à tambours.
- 7.9 Ralentisseur: en option électrique agissant sur transmission en option sur échappement.
- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque: oui (en porteur remorqueur).
- 7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque: en option.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie: châssis nu ou châssis-cabine.
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie: tôles d'acier soudées.
- 8.3 Nombre de places assises: version A et B: 3 places
version C: 6/7 places
- 8.4 Sièges: version A et B: un siège conducteur réglable et suspendu plus une banquette en option: un siège conducteur et un siège passager
version C: avant: un siège réglable et une banquette
arrière: une banquette
- 8.5 Nombre de portes: version A et B: 2
version C: 4
- 8.5.1 Fermetures: de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres:
- 2 glaces descendantes sur porte avec version A et B
- 4 glaces descendantes sur porte avec version C
- 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 glace fixe sur panneau latéral gauche et droit.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages:
- 8.7.1 Pare-brise: verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales: verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière: verre trempé.
- 8.9 Dispositif de protection latérale: non.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement: en option sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6JS00A000000003 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.) Type et versions JS00C2 3,05 / 3,4 / 4,0 / 4,6 / 5,2 A, B ou C

Livré:

- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application.
 - Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104;
 - en châssis-nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77 à R.78.1, R.79 à R.81, R.94, R.97 et R.103 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78.2, R.82 à R.94, R.103 et R.104.
- La numérotation dans la série du type commence à VF6JS00A000000003.

Fait à Montlhéry, le 01 Avril 1985
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé: CHAPUT)

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129 rue Servient - La Part-Dieu 69003 LYON, Constructeur, certifie:

- a) Que le véhicule livré en: - châssis-cabine (*)
- châssis sans cabine (châssis-nu) (*)

1° Genre*: CAM ou VASP
2° Marque: RENAULT

3° Type: JS00C2 Version: (1) 4,000

4° Numéro d'ordre dans la série du type: (1) VF6JS00A0 0000 3590

6° Source d'énergie: G.O.
7° Puissance administrative: 15 CV

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le:

Pour être livré à:

- (1) A compléter.
** Rayer les colonnes inutiles.
* Rayer les mentions inutiles.

NOTA: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et:
- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules;
- soit un certificat de carrossier conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route: 2.
- 9.2 Feux de croisement: 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position avant: 2 incorporés aux feux de route.
- 9.4 Feux rouge arrière: 2.
- 9.5 Indicateur de changement de direction:
- 9.5.1 Avant: 2 indépendants.
- 9.5.2 Arrière: 2 incorporés aux feux rouges.
- 9.5.3 Latéraux: 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop: 2 incorporés aux feux rouges.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation:
2 indépendants (avec barre anti-encastrement)
1 incorporé aux feux rouges (sans barre anti-encastrement).
- 9.8 Dispositifs réfléchissants:
- 9.8.1 Arrière: 2 incorporés aux feux rouges (avec barre anti-encastrement)
2 indépendants (sans barre anti-encastrement).
- 9.9 Feux de détresse: par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière: 2 incorporés aux feux rouges.
- 9.11 Feux de brouillard:
- 9.11.1 Arrière: 2 incorporés aux feux rouges.
- 9.12 Feux d'encombrement:
- 9.12.1 Avant: 2 indépendants.
- 9.12.2 Arrière: 2 combinés aux feux d'encombrement avant.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires:
- 10.1.1 Essuie-glace: 2 à 2 vitesses.
- 10.1.2 Lave-glace: 2.
- 10.1.3 Rétroviseurs: 2 extérieurs.
- 10.1.4 Avertisseur sonore: 1.
- 10.1.5 Dispositif antivol: oui, sur colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité:
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur: sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification: sur longeron droit à proximité de la main AR du ressort AR.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification:

V	F	5	J	S	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1
I	Code	I	Caractéristiques	I	Caractéristiques du	I										
[Constructeur]	générales				véhicule											

10.2.4 Le numéro d'identification commence à:

V	F	6	J	S	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.

10.2.5 Identification du moteur: sur carter cylindres arrière gauche.

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° AU-2638-82-02
Fait à Paris, le 01 Avril 1985
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de Recherche d'Ile de France
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)
(Signé: MOYER)

10° Poids total autorisé en charge **: 14500 ~~14500~~ ~~14500~~ ~~13000~~ ~~13000~~ ~~13000~~ ~~10990~~ ~~10990~~

11° Poids du châssis nu (1):

12° Poids total roulant autorisé: 18000 ~~19000~~ ~~26500~~ ~~16500~~ ~~19000~~ ~~21000~~ ~~14490~~ ~~19000~~

14° Niveau sonore de référence dBA*: Gauche: 102 Vertical: 96

15° Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn): 2100

est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut:

RENAULT
Véhicules Industriels

Fait à Lyon, le:

09 JUIN 1988